

LE NUMÉRO: 20 CENTIMES

LA  
**COOPÉRATION DES IDÉES**

Revue mensuelle de Sociologie positive

RÉDACTION ET ADMINISTRATION  
PARIS — 17, Rue Paul-Bert, 17 — PARIS

**SOMMAIRE :**

- A. BELLAIGUE..... *La Science morale.*
- ATTILIO SCETTINI..... *Jésus de Nazareth et la psychopathologie.*
- G. DEHERME..... *Les Livres qui font penser.*
- ... *La Coopération des Idées pour l'instruction supérieure du peuple.*

Abonnement annuel: France, 3 fr. — Etranger, 4 fr.

PARIS

V. GIARD et E. BRIÈRE, EDITEURS

16, Rue Soufflot, 16

1893

**LIBRAIRES CORRESPONDANTS :**

KATS, 21, rue Courte du Jour, à GAND. | P. KATS, 97, rue Neuve, à BRUXELLES.





---

# LA COOPÉRATION DES IDÉES

---

## LA SCIENCE MORALE

---

Y a-t-il une science morale, ou une science de la morale ? Quelle est la loi suprême de cette science ? Telles sont les questions dont nous nous proposons ici l'étude et la solution.

Cette entreprise, souvent tentée, n'a jamais complètement réussi, en ce sens qu'aucune théorie morale n'a jusqu'ici obtenu, nous ne dirons pas l'unanimité des suffrages, mais une majorité assez imposante pour que le débat puisse être considéré comme purement spéculatif, et sans influence sur nos destinées sociales.

Aujourd'hui plus que jamais, les dissentiments s'accusent ; nous avons la morale religieuse et la morale indépendante, la morale spiritualiste et la morale matérialiste, la morale utilitaire, la morale évolutionniste, et d'autres encore.

Si, en pareille matière, la quantité suppléait à la qualité, nous pourrions nous déclarer satisfaits. Il n'en est point ainsi, malheureusement, et le conflit de toutes ces morales ne profite guère à la moralité publique ou privée. Et pourtant, y eut-il jamais plus grand besoin d'une doctrine ou d'une science morale, capable de rallier, autour d'un point fixe et d'un drapeau commun, les hommes de bonne volonté, séparés par des divergences religieuses, philosophiques et politiques ?

Nous traversons une crise décisive moins violente en la forme, mais aussi redoutable au fond que celle qui a ébranlé la fin du siècle dernier.

Politiquement, nous avons atteint, pour ainsi dire d'emblée, et sans transition suffisante, le régime du gouvernement du pays par le pays, régime dont la saine application aurait exigé des siècles de prudente et patiente préparation. Loin d'atténuer dans la pratique les conséquences du suffrage universel prématurément conquis, les électeurs semblent conspirer avec les élus pour pousser ces conséquences à l'extrême, et faire descendre le gouvernement dans les fonds plutôt que de le relever sur les sommets. Au lieu de chercher ses élus parmi les hommes les plus dignes et les plus capables de la gouverner et de la conduire dans la voie du progrès moral et matériel, la masse électorale cherche des instruments dociles de ses passions, des serviteurs et non des chefs. De là un abaissement progressif de la représentation nationale, un abandon de plus en plus complet du principe d'autorité.

A défaut de foi ou d'autorité politique, notre pays peut-il, comme d'autres nations, trouver dans la foi religieuse une garantie contre les passions de la foule ou de ses meneurs ?

Nous ne le pensons pas. Les dieux s'en vont, comme les rois ; et il faut re-



connaître que, socialement parlant, le frein religieux n'est pas moins relâché que le frein politique.

N'étant plus dominées, ni par le souverain temporel, ni par le souverain spirituel, les masses populaires, aujourd'hui seules souveraines, se perdront nécessairement, si, dans l'aveuglement de leur ignorance, ou dans l'entraînement de leurs passions, elles se heurtent à des lois inconnues de l'ordre moral ou économique qui, comme toutes les lois naturelles, différentes en cela des lois purement humaines, brisent tout ce qui tente de leur résister.

L'ignorance de ces lois, ou la croyance qu'on peut impunément les braver, est le plus grand danger de notre époque.

Si tous les hommes, ou simplement la plupart des hommes, connaissaient la loi morale et son caractère invincible, inéluctable, ils ne songeraient pas plus à se révolter contre elle qu'ils ne songent à se révolter contre la loi de la pesanteur ou toute autre loi physique indiscutable. Ils s'efforceraient de s'accommoder à cette loi et d'en tirer le meilleur parti possible.

C'est là, en effet, le seul but raisonnable de tout effort humain, de toute science digne de ce nom : connaître la loi et la faire servir, par une intelligente soumission, au plus grand bien de chacun. *Natura non, nisi parendo, vincitur*, disait Bacon. On ne triomphe de la nature qu'en lui obéissant.

Mais quelle est donc cette loi morale, invincible, absolue, que nous osons comparer aux lois physiques, et qui s'imposerait à l'homme avec la même nécessité ?

On entend habituellement par loi morale l'ensemble des préceptes qui commandent l'accomplissement des devoirs de justice et de charité, si pratiquement résumés par l'Évangile en ces termes : « Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fit à toi-même. » (C'est le précepte de justice.) Fais à autrui ce que tu voudrais qu'on te fit à toi-même. » (C'est le précepte de charité.) Ou bien encore : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le pour eux. » MATTHIEU, VII, 12.)

Ces préceptes n'ont pas le caractère de contrainte irrésistible des lois physiques ; ils entraînent l'idée d'obligation morale, mais non l'idée de nécessité naturelle ; l'homme est libre de les violer ou de les respecter ; en fait, ils sont violés par les uns, respectés par les autres, et tour à tour violés et respectés par les mêmes hommes.

Aussi ne faut-il pas confondre ces préceptes, si excellents qu'ils soient, avec la loi morale. Insistons sur cette distinction capitale, trop souvent méconnue, et dont l'ignorance ou l'oubli a jeté les moralistes dans des controverses aussi nombreuses que stériles.

Le précepte ne s'impose pas à l'homme ; il est un conseil, un commandement humain auquel l'homme peut résister et se soustraire. Si la désobéissance était impossible et le précepte inviolable, il deviendrait une loi, dans le sens véritable du mot, un de ces rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses, suivant la célèbre définition de Montesquieu.

Quand je dis à un enfant : « Ne t'approche pas du feu ; ne te penche pas à la fenêtre », il peut désobéir à mon commandement, à mon précepte ; mais il ne peut pas désobéir à la loi de la chaleur ou de la pesanteur, en vertu desquelles il se brûlera ou tombera, s'il a enfreint mon précepte, fondé sur la connaissance de la loi et proposé comme un moyen d'en éviter les effets dangereux.

De même, si les hommes enfreignent les préceptes moraux, notamment les deux préceptes de l'Évangile, ce qu'ils peuvent faire et ne font que trop, la loi morale, qui ne peut être violée, pas plus qu'aucune autre loi naturelle, s'ac-



complira à leurs dépens. Si, au contraire, les hommes se conforment à ces préceptes, la loi s'accomplira toujours, mais cette fois à leur profit.

Tâchons de formuler cette loi morale, distincte du précepte, et d'en montrer l'impérieuse nécessité, supérieure à toute volonté humaine.

La voici dans son expression la plus simple et la plus exacte : Les biens ou les maux de l'humanité sont proportionnels à ses vertus ou à ses vices ; en d'autres termes : Plus les hommes se conformeront aux préceptes de justice et de charité, plus ils seront heureux ; plus les hommes s'écarteront de ces préceptes, plus ils seront malheureux.

Une formule ou une définition est presque toujours dangereuse : « *Omnia definitio periculosa* » Elle ne peut contenir toute la science, mais seulement résumer la loi avec plus ou moins d'exactitude ; elle ne saurait se passer de commentaire ou d'explication. Expliquons-nous donc.

Observons d'abord que notre formule ou notre loi ne s'applique pas à un homme pris isolément, mais aux hommes pris collectivement. Nous ne disons pas : Plus un homme fera le bien, plus il sera heureux ; ce qui ne serait vrai que dans une société parvenue au plus haut degré de perfection, ou pour quelques personnalités d'élite qui placent leur bonheur dans la pratique de la vertu ; nous disons : Plus l'humanité fera le bien, plus elle sera heureuse.

La science morale, qu'on ne l'oublie pas, a pour objet, non point un homme, mais les hommes et les rapports des hommes entre eux. C'est quitter le terrain de cette science, que de considérer l'homme isolément, abstraction faite de ses semblables, soit au point de vue de ses actes, soit au point de vue des conséquences qui en résultent pour son bonheur ou son malheur. Les mots de droit et de devoir, de justice et de charité n'ont aucun sens, si l'on tente de les appliquer à un individu isolé, à une sorte de Robinson imaginaire qui n'aurait jamais connu et ne devrait jamais connaître ses semblables. Si l'on peut dire qu'il n'y a pas de société possible sans morale, il est encore plus vrai de dire qu'il n'y a pas de morale possible sans société.

Pour l'homme, la vie sociale est aussi naturelle, aussi nécessaire que la vie physique ; chercher la loi morale dans un homme, abstraction faite des autres, c'est chercher la loi de l'attraction ou de la gravitation universelle dans un corps isolé de la terre ou du reste du monde. L'objet même de notre science implique donc forcément la mise en cause de l'homme à l'état social, qui est l'état naturel, et non de l'homme à l'état isolé, qui est un état purement artificiel et imaginaire.

Il serait assurément plus simple et plus avantageux pour l'homme que le bonheur ou le malheur individuel fût proportionné à la vertu ou au vice individuel ; s'il en était ainsi, la vertu serait identique avec l'intérêt personnel ; elle régnerait sans doute sur la terre depuis de longues années ; un calcul égoïste aurait bien vite ramené chacun dans la voie qu'on appelle le sentier du devoir, et qui serait aujourd'hui la grande route de l'humanité.

Malheureusement, cette équation du bonheur et de la vertu n'est vraie que pour la société. Elle ne se réalisera complètement, si jamais elle doit se réaliser, que par le concours universel des hommes. Cette condition peut paraître dure ; cette solidarité indéfinie entre tous les membres de la famille humaine peut épouvanter notre égoïsme, comme elle peut réjouir notre altruisme, s'il est permis d'employer ce barbarisme moderne. Mais, est-il besoin de le rappeler ? nous ne sommes ni les auteurs ni les maîtres des lois. Tout ce que nous pou-



vons faire, c'est de les vérifier, de les connaître et de les adapter à nos besoins dans la mesure où elles peuvent s'y prêter.

Remarquons d'ailleurs, à titre de consolation, que, si l'équation du bonheur et de la vertu parmi les hommes ne nous apparaît que dans un lointain obscur et peut-être inaccessible, nous pouvons chaque jour nous en rapprocher davantage.

Le jour où la majorité des hommes serait bien pénétrée de cette vérité, que le bonheur de tous dépend de la vertu de chacun, il y aurait un pas immense et comme un bond prodigieux accompli dans la voie du progrès. Que dis-je ? Il suffirait que la majorité d'une grande nation eût une claire vue de la vérité morale et la volonté de s'y conformer, pour que l'heureuse contagion de l'exemple entraînant le reste du monde dans un courant irrésistible de progrès, et que la conspiration du bien devint universelle.

De semblables espérances ne sont pas interdites au philosophe et au moraliste. Elles sont même justifiées dans une certaine mesure par les progrès accomplis jusqu'à ce jour, progrès dans lesquels l'école évolutionniste croit pouvoir constater une loi, au sens exact du mot, c'est-à-dire une nécessité naturelle.

« Quand nous saurons et voudrons chercher les vraies lois de la vie sociale, « comme nous avons cherché les lois de la nature, quand méprisant les entreprises occultes et laissant les efforts individuels et les coalitions sectaires, les « élans orgueilleux, impétueux, violents, nous en viendrons au vrai travail, « humble, patient, persévérant, public, commun à tous les hommes de cœur ; « alors et en très peu de temps, nous parviendrons à la connaissance des vraies « lois de la vie sociale, à la science détaillée de ces lois, et par la connaissance des lois, nous apprendrons à employer les forces. Ici encore, par la vérité, nous irons à la liberté. La liberté en tout ordre de choses, c'est l'emploi « juste et vrai des forces. »

Ainsi parle un philosophe chrétien, le P. Gratry (*La loi morale et la loi de l'histoire*, t. Ier, p. 319) ; mais les espérances qu'il exprime sont indépendantes de toute croyance religieuse.

Rigoureusement vraie pour l'humanité, notre loi d'équation entre le bonheur et la vertu reste sensiblement ou suffisamment vraie pour toute société d'hommes ou pour toute nation prise isolément. Sans doute il pourra se faire qu'un peuple vertueux soit plus malheureux qu'un autre peuple moins vertueux que lui. Le vice et la vertu ne sont pas les éléments uniques du malheur ou du bonheur social. Les conditions climatériques, ethnographiques, économiques, peuvent faire d'une nation moins vertueuse une nation plus heureuse. Il est certain qu'un peuple honnête, mais débile ou pauvre, pourra souffrir plus qu'un peuple moins honnête, mais plus fort ou plus riche.

Quand nous disons que non seulement dans l'humanité, mais dans chaque nation, quoique à un moindre degré, le bonheur est proportionnel à la vertu, nous supposons toutes choses égales d'ailleurs entre les nations, et nous n'entendons parler que du bonheur qui peut sortir de l'ordre moral, non du bonheur qui peut sortir de l'ordre matériel.

Ces explications fournies et ces réserves faites, nous croyons pouvoir affirmer et démontrer que la loi d'équation ou de proportionnalité entre le bonheur d'une société et la vertu de ses membres, entre son malheur et leur vice, est rigoureusement vraie, et exprime suivant la définition précitée de Montesquieu, un rapport nécessaire résultant de la nature des choses. Cette loi ressort de deux démonstrations, dont chacune suffirait à l'établir : une démonstration en quel-



que sorte mathématique, ou par définition ; une démonstration historique ou expérimentale. On peut définir la vertu, le bien fait à autrui, et le vice, le mal fait à autrui. Un auteur dramatique contemporain, qui fut aussi un moraliste, a donné cette spirituelle définition : « Les affaires, c'est l'argent des autres. » Nous dirons, avec moins d'esprit, mais avec plus de vérité : La vertu, c'est le bonheur des autres ; le vice, c'est le malheur des autres. Or, les autres, c'est tout le monde, excepté moi, et je suis moi-même un autre pour le reste des hommes. Donc, plus il y aura d'hommes vertueux, c'est-à-dire faisant le bonheur d'autrui, plus l'humanité sera heureuse, jusqu'à ce que tous les hommes étant devenus vertueux, il n'y ait plus de place en ce monde pour le malheur résultant du vice.

Cette démonstration semble naïve à force d'évidence.

La démonstration expérimentale est plus compliquée. Elle exige une connaissance approfondie de l'histoire universelle ; elle dépasserait le cadre de cet article et les limites de notre savoir. Abordée au commencement du quinzième siècle par Vico, cette démonstration a été reprise de nos jours par le P. Gratry, dans l'ouvrage dont nous avons cité plus haut quelques lignes : *La morale et la loi de l'histoire*.

« Tous les mouvements de l'histoire, est-il dit au début (t. 1<sup>er</sup>, p. 5), sont les « effets inévitables de la force de l'homme agissant sous la loi, pour la suivre « ou pour la violer : mouvement de vie ou de mort, de progrès ou de décadence, « selon le sens où la force agit sous l'ordre de la loi. *La loi règne toujours « comme Dieu, et nul ne la viole en elle-même*. La force libre se brise contre « la loi ou triomphe sous la loi ; mais c'est toujours en vertu de la loi, et comme « l'entend la loi, qu'on triomphe ou qu'on est brisé. La loi règne toujours dans « les détails et la forme du brisement et de la chute, comme l'attraction règne « toujours à travers tout ce qu'on a nommé perturbation : chaque détail de per- « turbation est un effet régulier de la loi. »

Nous retrouvons là une distinction que nous nous sommes efforcé d'établir clairement, entre le précepte moral que l'homme peut violer, et la loi morale qu'il subit nécessairement : « La force libre se brise contre la loi ou triomphe sous la loi. » Nous retrouvons également notre loi d'équation sociale tirée des mouvements de l'histoire : « Mouvements de vie ou de mort, de progrès ou de « décadence, selon le sens où la force agit sous l'ordre de la loi. »

Malheureusement le livre ne tient pas les promesses du titre. La démonstration attendue ne se poursuit pas ; elle s'évanouit dans les nuages mystiques et astronomiques où le pieux et noble écrivain aimait à s'élançer, et où il se perdait trop souvent.

D'autres viendront qui, dans un langage plus précis, plus scientifique, et avec un esprit plus dégagé des préoccupations métaphysiques et religieuses, reprendront la vérification historique d'une loi qui, nous l'avons vu, se démontre déjà par sa définition même.

Formulée comme nous le proposons, la loi morale sert tout à la fois de base ou de raison d'être, et de criterium ou de pierre de touche à la moralité humaine. Un acte n'est moral qu'autant qu'il est susceptible de profiter à l'humanité, à quelques-uns ou à l'un de ses membres, dans le présent ou dans l'avenir (1) Ce criterium est parfaitement d'accord, comme le fait remarquer Stuart

(1) Prise à la lettre, cette proposition peut paraître trop restrictive, parce qu'elle ne comprend pas expressément dans le monde moral les êtres sensibles autres que l'homme, tandis que la loi positive elle-même leur accorde avec raison sa protection.



Mill, dans l'ouvrage cité en note, avec les préceptes que nous avons empruntés à l'Évangile, et qui donnent pour règle à notre conduite envers autrui notre désir inné et invincible du bonheur (ce que nous voulons qu'on fasse pour nous).

(A suivre)

A. BELLAIGUE.

## Jésus de Nazareth et la psycho-pathologie

(SUITE ET FIN. Voir nos 24, 25 et 26)

La conception de la fraternité sociale si sublime, n'a pas été une conception du Nazaréen, car autrement, il aurait traité comme « frères », même les « pharisiens », les prêtres, les « scribes », auxquels, au contraire, il n'épargna pas des paroles de mépris et de menaces forcenées. En s'adressant à ceux-ci, il disait : « Serpents, race de vipères! vous n'échapperez pas aux peines de la Géhenne » (Matt. XXIII, 33). « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites! car vous ressemblez à des sépulchres blanchis qui paraissent beaux au dehors, mais au dedans, ils sont remplis d'os et de toute pourriture » (Matt. XXIII, 27). « Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer dans le règne de Jéhovah ». Et il était très naturel que Jésus les invectivât ainsi, car — comme l'aliéniste le sait — aux yeux du mégalomaniaque, l'indifférent paraît un ennemi, le délire des grandeurs s'accompagne presque toujours du délire de la persécution; et de là cette expression de Jésus: « Qui n'est pas avec moi est contre moi ». Aussi une vraie guerre civile était sur le point d'éclater; et le Nazaréen le proclamait tout haut. « Ne croyez pas, disait-il, que je sois venu pour mettre la paix sur la terre: je ne suis pas venu mettre la paix, mais la guerre. Je suis venu pour éloigner le père de son fils, la mère de sa fille... » (Matt. X., 34, 35). Quelle fraternité sociale!

La tourbe qui le suivait, en se fiant à un heureux avenir, où les rôles seraient inopinément intervertis. (« Les premiers seront les derniers, les derniers seront les premiers »), dut perdre tout respect envers les juges, toute crainte des lois. La foule est délinquante (Scipio Sighele), emportée par sa fureur aveugle, dans l'explosion de basses passions se croyant forte par le nombre, cette racaille assaillait parfois un des hommes désignés par les invectives du Nazaréen.

Sans doute, les « pharisiens », les prêtres, les « scribes » ont voulu la mort de Jésus de Nazareth; mais, si tout le monde n'est pas méchant, et le diable n'est pas si noir qu'il en a l'air, on peut penser qu'ils ont voulu sa mort comme moyen extrême pour briser la violente arrogance de la foule en trappant la tête. En effet, Jésus capturé, la multitude soudainement le trahit, l'abandonna.

(Voir la loi du 2 juillet 1850, connue sous le nom de loi Grammont.) Mais on peut considérer que l'homme lui-même est intéressé à bien traiter les animaux, et que dès lors c'est nuire à l'humanité que leur nuire. La définition proposée par Stuart Mill est plus compréhensive, et nous la lui empruntons volontiers. Ce n'est pas d'ailleurs le seul emprunt fait par nous à ce penseur éminent. « Le criterium de la moralité, dit Stuart Mill (l'UTILITARIANISME, *Revue nationale*, t. XXI, p. 17), pourrait être défini: « Les règles et préceptes pour la conduite des hommes, dont l'observation assurerait autant que possible à tout le genre humain une existence semblable à celle qui vient d'être décrite (une existence aussi exempte de peines que possible, aussi riche que possible en jouissance), et qui l'assurerait non seulement au genre humain, mais aussi, autant que la nature des choses le permet, à tous les êtres sentants. »



La conception « messianique » de Jésus, suivant la critique, subit une évolution. Le premier enthousiasme passé, Jésus quitta l'idée primitive d'une palin-génésie imminente et dit qu'à présent il était venu pour l'annoncer: bref, il était alors un simple crieur public. Le grand moment d'effectuer le « règne de Jéhovah » serait arrivé après sa mort, et il se produirait de la façon suivante.

La génération présente ne passerait pas (Matt. XVI, 28), qu'il reviendrait du ciel au bruit de maintes trompettes et vêtu de majesté mieux qu'un riche titré de l'aristocratie judaïque (Matt. XXIV, 30, 31, 34). Aussitôt les vivants s'étourdiront et les morts ressusciteront. Alors, ce sera le jugement dernier: il sera le président de ces Assises finales; ses disciples formeront le jury (Matt. XIX, 28): les anges joueront les rôles d'huissiers et de gendarmes (Matt. XIII, 41, 49). On fera comme un grand coup de filet, qui ramasse le bon et le mauvais poisson; ensuite, suivant la coutume des pêcheurs de Capharnahum, le bon poisson sera mis dans les vaisseaux, le reste rejeté (Matt. XIII, 47, 48). Pareillement, les « méchants » seront condamnés à la Géhenne, vallée à l'occident de Jérusalem, où il y aura du feu, des pleurs et des grincements de dents, et dont Satan sera le geôlier en chef (Matt. XXIII, 33, XXV, 41). Les « pieux » entreront dans un lieu de délices, où un grand festin sera apprêté: du vin nouveau restaurera les convives, parmi lesquels Abraham, Jacob, Isaac (Matt. VII, 11. XXVI, 29). Cet état de vie durera éternellement (Marc III 29).

C'est l'« évangile » qui parle. Or, est-il vrai — comme les critiques le soutiennent — que Jésus conçut le « règne de l'esprit » ?

Cette conception présuppose dans l'homme une parfaite séparation entre l'âme et le corps, de sorte que l'âme puisse vivre une vie indépendante, même en contradiction avec les actions du corps. Cette doctrine, entièrement abstraite, sortit de la Grèce, où les stoïciens avaient trouvé le moyen de se considérer libres même sous un tyran. Mais elle ne put jamais prendre place dans la pensée judaïque, autrement cette furie de rage et de protestations des « prophètes » contre la tyrannie des conquérants resterait sans motif.

En effet, comme l'« évangile » le montre, le contenu de la conception apocalyptique de Jésus était tout à fait corporel; selon l'idée délirante du Nazaréen, il s'agissait de manger et de boire mieux qu'auparavant. Et l'on put voir un jour, comme le même « évangile » le narre, une femme nommée Salomé, appelant le Nazaréen à l'écart pour lui demander pour ses deux fils, Jacob et Jôhanan, deux places d'honneur à son côté dans le grand festin du « règne de Jéhovah ».

Le délire de Jésus étant donné, les aphorismes, que les apologistes du Nazaréen allèguent pour soutenir leur thèse, acquièrent donc une signification plus simple et plus logique. « Le règne de Jéhovah est en vous » dans la pensée du délirant signifiait: Le « règne de Jéhovah » est à votre volonté, ô Hébreux ! il suffit que vous quittiez toute chose pour l'amour de mon nom, et vous obtiendrez la jouissance du festin éternel. Avec l'expression: « Mon règne n'est pas celui de cette terre », il faisait allusion, non pas au règne de l'esprit, mais simplement au prochain « règne de Jéhovah », où il aurait pré-idé comme souverain les convives du grand festin éternel. Le conseil qu'il donnait: « Rendez à César ce qui est à César, et rendez à Jéhovah ce qui est à Jéhovah » était l'effet d'une sévère instruction que l'exemple de Judas Galiléen lui avait donné de ne pas se mêler des affaires de la politique. Judas Galiléen, son contemporain, à cause du cens, s'était révolté contre la domination romaine au nom des lois mosaïques, et il avait payé de sa vie sa généreuse hardiesse. A cette prudente expression, dictée au



Nazaréen par les circonstances, on aurait donc attribué ensuite une signification philosophique, conformément à la doctrine métaphysique des stoïciens grecs. Et il est très connu que l'effet de cette interprétation fut pendant une longue suite de siècles le fanatisme de la vie contemplative et l'abandon dédaigneux des choses terrestres, brisant ainsi les sentiments du citoyen et favorisant toutes les tyrannies.

Mais si Jésus de Nazareth fut un fou, comment, parmi les sectes religieuses en Palestine, s'est formée la première secte des « nazaréens », ou secte « messianique », ou secte « chrétienne » ? La réponse qu'on peut donner à cette question est la suivante.

L'examen critique sur le milieu historique où le Nazaréen a vécu démontre qu'on était à un de ces moments pleins d'ardeur tumultueuse, d'anxiété et de commotions, où un individu supérieur et original joue gravement un rôle. Les prophètes avaient promis un « messie » ; dans l'attente de ce « messie », nous l'avons dit, les cerveaux des Hébreux, assez épuisés et dégénérés, brûlaient, délieraient. L'époque était donc fébrile. Eh bien ! dans les jours de fièvre, il ne faut pas l'œuvre du philosophe enfermé dans son noble silence, il faut au contraire l'action de l'agitateur qui, par l'aveugle énergie de son délire, descend sur la place, exalte la foule frémissante et, par la voie du gibet, atteint l'apothéose. Tel aurait été Jésus de Nazareth.

Un autre fait qui y contribua beaucoup, on le peut dire, ce fut l'apparition hallucinante de Jésus ressuscité à la Magdaleine, que la tradition même nous donne comme une névropathe affectée par « obsession », ce qui en langage psychiatrique moderne signifie simplement « hystérie ». Son apparition hallucinante aurait confirmé les amis de Jésus dans l'espérance de revoir aussitôt le « messie » éclatant parmi les nues ; et cette illusion aurait été une puissante force de cohésion pour la formation de la première « secte chrétienne ».

Le délire de Jésus d'un côté, les illusions de la foule d'un autre côté : voilà donc les deux facteurs de l'événement qui devait constituer le pivot du nouveau mouvement religieux.

Quelques remarques géniales de Lombroso paraissent dicter cet argument. Si les sentiments individuels, note le maître (*V. L'uomo di genio*), redoublent l'énergie de la pensée, certaines formes de folie, qui ne sont que des exaltations morbides de quelques sentiments — ainsi, par exemple, le délire des grandeurs, — multiplient l'énergie de l'esprit. La robuste et pleine éloquence avec laquelle le délirant et l'halluciné manifestent leurs convictions, la contradiction d'un passé obscur avec la prééminence actuelle, donnent au fou, pour la foule, une prédominance sur les individus doués d'un esprit sain et posé. Ajoutez à cela les fanatismes épidémiques auxquels la foule est soumise de temps en temps. Lombroso rapporte de nombreux exemples d'une grande éloquence. Parmi ceux-ci, la fameuse croisade des enfants en l'an 1212, à la suite d'une apparition hallucinante d'un petit berger de Cloès (Vendôme). Ces troupes d'enfants, malgré les oppositions de leurs parents et les dangers du voyage, arrivèrent à Marseille, croyant que la mer s'y serait retirée pour les laisser passer à pied en Palestine. Là, ils trouvèrent deux pervers qui embarquèrent ces enfants dans sept grands vaisseaux et en firent trafic en Orient.

En somme, si le « christ » fut un sujet de psychologie pathologique, le « christianisme », à son origine, fut un phénomène de pathologie sociale : voilà une autre conclusion qui vient logiquement des faits tels que les critiques les ont considérés.



L'objet de cette courte composition étonnera tout d'abord les fidèles, je le sais. Je sais que nous sommes à une époque néo-mystique, et Max Nordau, le vrai philosophe d'aujourd'hui, en a donné les preuves les plus sérieuses dans son magnifique ouvrage *Dégénérescence*. Toutefois, certaines prémisses données, j'ai voulu montrer les conséquences qui en découlent ; et je prie d'en bien peser la gravité.

Peut-être me suis-je trompé : les choses impossibles sont rares. Cependant on me devra prouver que l'interprétation des faits cités au point de vue psychopathologique est erronée toute entière et que mon hypothèse est absolument insoutenable. Alors je déchirerai mes pages et changerai mon opinion.

ATTILIO SCETTINI.

---

## LES LIVRES QUI FONT PENSER

---

**Les croyances de Demain**, par *Lucien Arréat*  
(FÉLIX ALCAN, éditeur, 108, Boulevard Saint-Germain.)

M. Lucien Arréat se demande quelles croyances pourront remplacer celles qui sont actuellement sur le point de disparaître. Il ne vaticine pas. Comme il le déclare tout d'abord, il s'efforce seulement de pressentir les nouvelles croyances. La vie sociale n'est pas possible avec le doute, la négation et le néant. C'est donc tout le troublant problème social que se pose avec inquiétude M. Arréat.

Le mémorable Parlement des religions tenu à Chicago lui fournit l'occasion de faire un bref résumé de toutes les grandes croyances finissantes qui se partagent encore l'empire sentimental, moral et intellectuel du monde. Cela est vu de très haut. L'esprit large et conciliant des membres de ce Parlement fut caractéristique. Avec l'auteur, il y a lieu de s'en féliciter hautement.

Cependant, il ne faut pas espérer une résurrection miraculeuse de ces croyances. Elles ne sauraient plus nous satisfaire. « Le désaccord de notre savoir avec nos croyances est un des malheurs du siècle qui finit. Nous combattons ou patronons des religions qu'il est également imprudent de ruiner sans mesure et impossible d'accepter comme elles sont... Le mal vient que nous sommes conduits par des habitudes qui ne sont plus dans les cœurs et par des idées qui ne sont plus dans les têtes. On ne remédiera pas à cet état par le recours aux croyances mortes ou aux illusions du mysticisme. » Je crois que ce drame de notre raison et de la nécessité sociale ne peut être dénoué que par la sincérité. Il convient de dire simplement ce qu'on croit être la vérité. La négation tragique porte en ses flancs tourmentés l'affirmation joyeuse. L'âme — fût-elle abrupte — qui prend conscience de sa vacuité, ne tarde pas à s'emplir, à se vivifier d'une foi nouvelle. Ne tombons pas dans le voltairianisme étroit de la « religion pour le peuple ». Une telle hypocrisie ne sauvera pas la société si elle doit périr, si l'âme de notre race est trop épuisée pour faire germer un idéal nouveau.

Ce qui domine toutes les croyances, nous dit M. Arréat, c'est la justice. Il l'examine dans la nature et dans la vie. « Dans le monde social on remarque la même connexion ou interdépendance des phénomènes que l'on découvre dans le monde physique. Les hommes restent solidaires, quoi qu'ils fassent. Il n'est



pas de vertu privée qui ne profite à la société ; il n'est pas de vice dont elle ne souffre. L'effet d'un acte nuisible ne s'épuise pas chez l'individu, mais retentit sur de nombreuses générations d'hommes. Toute richesse produite ou détruite s'ajoute ou se retranche à la part de chacun, fût-ce dans la proportion d'un grain de blé. Nulle action particulière qui soit indifférente, sans racines dans le passé ni effets dans l'avenir ; nulle action collective qui n'ait des conséquences certaines pour un groupe défini ou pour l'ensemble des êtres vivants ». Concevoir l'ordre universel comme une justice mécanique, c'est, à mon avis, forcer les termes. La conscience de ce déterminisme peut évidemment développer comme il doit l'être le sentiment de la solidarité. Mais la justice est individuelle, ou elle n'est pas. Or un homme peut être enseveli sous une avalanche tout en étant sensé et honnête. La justice n'est pas mécanique. L'ordre physique n'est pas l'ordre moral : il le devient. M. Arréat objecte que si la nature est amonale, l'homme est dans la nature, et précisément parce qu'il conçoit la justice, il la fonde. « Les lois de son esprit sont comprises dans les lois du monde, dit-il, et notre logique n'y peut soupçonner un désaccord. Il est donc permis, à défaut d'autre hypothèse, de parler d'une justice dans la vie, qui résulte de ces lois mêmes et s'effectue par une conformité croissante des organismes collectifs à l'ordre universel. » Il y a certainement là quelque obscurité. Cela tient à l'interprétation peut être arbitraire des termes employés : déterminisme, ordre, solidarité, justice. Il n'y a une morale que parce qu'il y a une société. La justice est donc un produit social.

Les passions, les besoins, les désirs, sont la source de toute activité pratique. « Sur ce fonds des tendances organiques s'épanouissent nos émotions supérieures. » Cependant l'auteur, fort justement, rejette l'hédonisme et l'eudémonisme. « La règle de la vie, dit-il, ne se trouve pas dans le plaisir et la douleur : ils ne sont que la répercussion de nos besoins vitaux. Elle ne réside pas davantage dans l'utilité ; car le froid jugement ne représente pas tous nos motifs d'agir, et les émotions spontanées des êtres vivants sont une force que le calcul ne remplacera jamais. »

M. Arréat se fait le défenseur inattendu de l'idée de sanction ; mais je ne vois pas qu'il ait réfuté les critiques de Guyau. « Les incidences matérielles qui atteignent le coupable » ? Je ne les vois pas toujours. En tout cas sont-elles en rapport avec la part de responsabilité de chacun ? Il y a loin de ce hasard à la justice.

Le bien et le mal ne se sanctionnent point ; ils se suffisent à eux-mêmes. Il n'y a que les services économiques qui se payent. Et cela n'est qu'une triste nécessité sociale de notre pauvreté et de l'imperfection de nos formes d'association. Les « incidences matérielles » n'atteignent le coupable que dans la mesure où ses actes sont anti-sociaux à l'heure et dans le milieu où il les commet.

Il faut affirmer la solidarité. Et elle est la négation de l'idée de sanction individuelle. En résumé la récompense apparaît comme une diminution morale du bien et le châtement comme une imitation, une aggravation du mal.

Dans la deuxième partie de son livre, M. Arréat passe aux conjectures. Très ingénieusement il établit la pérennité de la conscience : « La vie à tous ses degrés est un conflit de l'organisme avec son milieu. Ce conflit se traduit par des échanges matériels, qui forment un cycle, et la durée du cycle vital, en son ensemble, exige la permanence de certaines conditions générales. » Mais par la conscience l'organisme supérieur connaît ses propres facultés, et non seulement il en profite pour dépasser les simples échanges chimiques en modifiant les con-



ditions mêmes de son milieu ; mais encore « il se développe et se reconstruit lui-même, en quelque sorte, en imprimant à sa structure nerveuse des modifications durables, qui se continuent par l'hérédité et l'éducation. » De là nous pouvons concevoir des liaisons entre le rythme du monde et celui de la pensée humaine. Nous savons que, par leur répétition, les actes volontaires deviennent de purs réflexes. « On a reconnu la mémoire psychologique pour un phénomène surajouté à la mémoire organique, naturelle conséquence des fonctions de la vie, et cette mémoire est la propriété grâce à laquelle, les états de conscience étant reliés entre eux, la personnalité, ou le *moi*, s'affirme enfin et se conserve. » La pensée elle-même s'explique, puisque nos perceptions viennent des sens. « Or la réponse toujours semblable de nos nerfs à l'excitation périphérique atteste l'accord des modes de l'énergie dans la nature avec la structure de la machine vivante. L'opération mentale la plus haute dépend forcément de cet accord, dans la matière de l'intelligence comme dans ses modes... S'il est vrai que l'intelligence marque ses produits d'un cachet nouveau, ou même qu'un certain pouvoir immédiat serait dans l'idée, que n'aurait jamais créé l'évolution ou l'expérience, il demeure non moins vrai que tout l'édifice scientifique se construit en vertu des relations constantes des mouvements cérébraux avec les formes d'énergie de l'univers » De cette première hypothèse sur l'harmonie universelle découle une seconde hypothèse non moins vivifiante : « La conscience est un attribut de la vie. La conscience en chacun de nous, c'est la nature qui se réfléchit en soi, le monde qui se découvre lui-même. Réflexion partielle ou vue confuse, mais qui se précise et s'agrandit avec le savoir, où se révèle, partant, une énergie réalisable en quelque humanité plus haute, dont l'existence marquerait un accroissement de tout ce que nous nommons le génie et l'idéal. » M. L. Arréat arrive ainsi à concevoir une morale cosmique : « Si la conscience du savoir et de l'action a une pareille valeur, le long effort de la race humaine n'est plus sans objet et l'office des individus supérieurs prend son importance véritable : ils ont une part de création dans l'ensemble ; leur activité bienfaisante a des effets qui dépassent l'observation vulgaire. La même connexion que nous découvrons entre les événements physiques, et qui fait aussi la solidarité des êtres vivants sur notre globe, existe nécessairement entre les mondes. Serait-il illogique de l'étendre aux événements moraux, alors que nous ignorons d'ailleurs comment l'action individuelle, qui paraît limitée et transitoire, se prolongerait dans le temps et se communiquerait aux autres parties de l'univers ? Il est au moins légitime de penser que la réalisation progressive de l'idéal humain entre dans le jeu de l'évolution universelle, et quelques philosophes modernes ont pu parler, en se plaçant à ce point de vue, d'une morale cosmique, c'est-à-dire d'une telle conception de la vie générale, que l'homme s'estime un agent efficace dans la nature et l'auteur aussi de ses propres destinées. Ces conjectures, à coup sûr, ne laissent pas d'être très téméraires. Si pourtant elles étaient recevables, n'est-ce pas de quoi nous reposer et nous affermir ? » Ces hypothèses consolantes valent surtout par la notation d'un effort vigoureux de la pensée moderne vers la reconstitution des affirmations nécessaires. Mais n'y a-t-il pas contradiction ici avec la conception d'une sanction individuelle ? Cette hypothèse d'une morale cosmique ne détruit-elle pas l'idée de sanction ? Le mal et le bien ne sont que les degrés toujours plus espacés d'une même évolution ascendante. Dans le mal git la possibilité du bien, et dans le bien celle d'un mieux que nous ne pouvons définir encore.

Après avoir tracé les grandes lignes des croyances qui s'élaborent, M. Arréat



revient à la notion universelle de Dieu. Cette notion provient du besoin d'expliquer le monde physique et le monde moral. Elle est limitative. Les métaphysiciens en voulant se dégager de cet anthropomorphisme simpliste sont tombés dans le fétichisme verbal. « La distinction du fini et de l'infini, de l'absolu et du contingent, de l'un et du multiple, ne sont que de simples positions logiques, des formes subjectives du raisonnement. Ces antinomies, ces contraires sont les modes de notre intelligence, les conditions de notre pensée. Cette situation projetée hors de nous-mêmes, nous perdons de vue les réalités et n'avons plus devant les yeux que des idoles. » Pour M. Arréat, même la notion d'inconnaissable n'est qu'une dernière forme de ce fétichisme verbal. Elle est encore une limite pour l'intelligence : « Elle marque la borne de la science d'aujourd'hui et présume l'ignorance de demain. » En résumé, la notion de Dieu sert à faire contenir en une formule unique l'ensemble des choses. M. Lucien Arréat résume les plus récentes théories de l'unité du monde, celles de Paul Carus et d'Aug. Forel, et il ajoute : « La philosophie rétablit en quelque sorte l'idée qu'elle ruinait. La notion du divin persiste. Le divin qu'on entend ne signifie plus que les principes ou lois de toute existence ; il est l'expression symbolique des phénomènes de l'univers, tel que le génie humain en construit la synthèse avec ce qu'il sait et pourra savoir encore. »

Toutes les théologies ont fait de Dieu le grand Juge, le correcteur parfait de toutes les iniquités. L'auteur dit que cette doctrine est passive, individualiste dans le mauvais sens du mot. J'ajouterai qu'elle est anti-sociale. Et si « l'illusion du progrès, la foi en la justice sur terre, l'action » ont résisté à cette influence énervante, c'est que l'idéal social fut toujours plus fort que toutes les superstitions, malgré l'apparence.

En somme, les anciennes croyances suppléèrent comme elles purent à l'ignorance et à l'immoralité primitives. Nous apercevons déjà la réalisation prochaine d'une nouvelle et puissante convergence des volontés par la philosophie et la science. Contrairement aux croyances passives et limitatives des théologies le « résultat de la science ne sera pas de fermer notre horizon, mais de l'agrandir ; il ne sera pas de borner notre activité, mais de l'étendre. »

M. Lucien Arréat est un vrai penseur parce qu'il sent toute l'humanité. Son langage est noble : il stimule. Ses vues sont presque toujours justes ; même lorsqu'elles cessent de l'être, elles restent attachantes. J'ai lu et relu ce livre avec un intérêt croissant.

### Principes d'économie politique, par Charles Gide

(L. LAROSE, éditeur, 22, rue Soufflot).

L'économie politique a une très mauvaise réputation, qui est en partie justifiée, car cette science a plutôt servi les intérêts de castes et les haines que la vérité.

M. Ch. Gide est un de ceux qui ont le plus contribué à lui rendre sa dignité scientifique. Les *Principes d'économie politique* ont paru il y a une quinzaine d'années, et tout le monde étudiant et pensant les a lus. Mais cette sixième édition qui vient de paraître a été corrigée et très augmentée. S'il est inutile de faire un résumé de la partie didactique, je tiens à parler des idées originales et généreuses de M. Gide, sur la concurrence, le salariat et la coopération.

Pour lui l'homme est la fin de toute société. Il ne sépare pas la science éco-



nomique de la morale. Ce qui l'indigne, c'est que l'homme puisse être considéré comme un moyen, comme un instrument Il rejette donc la plupart des dogmes desséchants et immoraux des économistes orthodoxes. Il n'accepte que la science. Et la science n'a d'autre fin que l'humanité.

L'auteur demande, avec tous les penseurs de ce temps, avec tous ceux qui forment cet immense parti — qui s'ignore encore — des solidaristes, la solution des questions sociales « à la libre solidarité et non à la libre concurrence. à la pratique de l'association et non à la socialisation décrétée, à la multiplication de la propriété privée et non à son abolition, à l'Etat considéré non plus comme l'éternel antagoniste de l'individu mais comme la forme nécessaire de la coopération de tous pour chacun. »

M. Ch. Gide nous montre surtout les vices de la concurrence. Loin d'amener l'équilibre entre la consommation et la production, elle cause les crises, les encombrements professionnels, les chômages, etc. Elle a fait la camelote, qui est un gaspillage, et la falsification, qui est un crime. En multipliant à l'absurde le nombre des intermédiaires, la concurrence fait hausser les prix. Chaque intermédiaire doit prélever sur les consommateurs un tribut qui le fasse vivre; plus il y a de concurrents, moins il vend, et plus il doit majorer ses marchandises. Ce sont de véritables parasites. La dixième partie de ce fait à plus de 7 1/2 milliards, c'est-à-dire du commerce. Le tribut s'élève de ce que nous payons d'impôt. Enfin, la concurrence tend à se détruire elle-même en suscitant le monopole (*Trusts, Cartels, etc*)

« En somme, dit l'auteur, l'évolution qui se dessine de notre temps semblerait devoir passer par ces trois étapes successives : 1<sup>o</sup> concurrence des petits producteurs; 2<sup>o</sup> monopole des grands producteurs; 3<sup>o</sup> réglementation législative. Cette perspective qui nous conduirait tout droit au collectivisme ou au moins au socialisme d'Etat, n'est heureusement pas fatale. Nous pouvons très bien concevoir et nous commençons déjà à voir réaliser un régime où la libre entente — entre les fabricants par des syndicats, entre les ouvriers par des Trades-Unions, surtout entre les producteurs et les consommateurs par des sociétés coopératives — fera disparaître la plupart des maux de la concurrence sans remettre la liberté du travail sous le joug d'une réglementation officielle. »

Comme on le voit, M. Gide est de ceux qui pensent que l'homme peut dominer le déterminisme économique, contrairement aux doctrines stérilisantes des économistes et de certains socialistes « scientifiques ». Mais ce déterminisme, il ne le nie pas, comme l'ont fait, sinon en théorie du moins dans l'application, presque tous les utopistes. « Croire à l'existence des lois naturelles en économie politique, dit-il, c'est croire précisément que les hommes dans leurs conventions sont déterminés par certains mobiles psychologiques ou par certaines circonstances extérieures qui ont un caractère général et qui peuvent être dégagés de la masse confuse des cas particuliers. »

Par le salariat, l'ouvrier ne se sent nullement l'associé de son patron. En droit, il ne l'est pas. Le salariat ne constitue pas seulement une exploitation : il avilit. Il fait du travailleur — un homme — « une simple marchandise qui, comme telle, subit sur le marché toutes les lois naturelles, mais amORALES aussi, qui règlent la valeur des marchandises. » L'auteur ajoute : « Le contrat de salaire est ce qu'on appelle dans la langue du droit un contrat à forfait, c'est-à-dire un contrat par lequel l'ouvrier se désintéresse de tout droit sur le produit de son travail moyennant une somme fixe que l'entrepreneur s'engage à lui payer par semaine ou par mois. Or, qu'en règle générale, la masse des travailleurs



se trouve privée de tout droit sur les produits du travail, voilà un état de choses dangereux et vraiment contre nature. Enfin ce régime crée entre le patron et l'ouvrier un antagonisme d'intérêts inévitable. En effet, il est naturel que l'ouvrier croie de son intérêt de fournir le minimum de travail en échange du salaire qu'il touche, tandis que le patron, de son côté, cherchera à obtenir le maximum de travail en échange du minimum de salaire. »

Pour M. Gide, le salariat n'est qu'une catégorie historique. Il est évident qu'il n'a pas toujours existé : il disparaîtra. Il ne répond plus à l'idée que nous nous faisons de la justice sociale et de la dignité humaine. Le salariat sera remplacé progressivement par l'association. La participation aux bénéfices est la transition. « Un jour, les ouvriers, réunis en associations coopératives et copropriétaires des instruments de production, pourront toucher la totalité de leur produit et cesseront ainsi d'être salariés pour devenir leurs propres maîtres. »

Les associations coopératives nous émancipent des intermédiaires. Elles remplacent la lutte par la solidarité. Elles n'abolissent pas la propriété individuelle : elles la généralisent. « Toutes enfin ont une valeur éducative considérable en apprenant à ceux qui en font partie — non point à sacrifier une part quelconque de leur individualité, de leur esprit d'entreprise, mais au contraire à développer leurs énergies, pour aider autrui en s'aidant soi-même, à placer le bonheur dans la satisfaction des besoins et non dans la poursuite du profit, à moraliser les relations économiques par la suppression de la réclame, de la fraude, de la falsification des denrées, du *sweating system*, etc., à supprimer tous les modes d'exploitation de l'homme par l'homme et toutes les causes de conflit. On peut même dire que toute grande forme d'association coopérative a pour caractéristique l'abolition d'un conflit particulier, d'un duel d'intérêts antagonistes : — l'association de consommation supprime le conflit entre le vendeur et l'acheteur — celle de crédit, le conflit entre le créancier et le débiteur — celle de production, le conflit entre le patron et le salarié. »

Ces quelques extraits suffisent pour faire apprécier l'œuvre et celui qui l'a écrite. Ces *Principes d'économie politique* sont un livre classique, et qui restera. Il est indispensable à toute personne qui se propose d'étudier la partie économique de la sociologie.

### L'Idée de la Décentralisation, par Charles Maurras

(Revue encyclopédique, 17, rue Montparnasse).

Voilà une brochure fort substantielle, d'une concision remarquable. Après en avoir fait l'historique, l'auteur expose l'état présent de l'idée de décentralisation. Il fait une large place au livre de Maurice Barrès, les *Déracinés*. C'est fort juste. Mais il y a des œuvres dont il eût fallu tenir compte, entre autres, celle d'Edmond Thiaudière : la *Confédération française*.

Il est évident qu'un grand et irrésistible mouvement fédéraliste se prépare en Europe. Répondant à nos questions sur l'Idéal de demain, le professeur Gumplowicz, dans la *Zukunft*, en disait les causes. Il y en a d'autres, d'ordre moral. Mais ce mouvement ne sera pas une régression. Il ne se proposera pas, comme paraît le croire M. Maurras de détruire l'œuvre émancipatrice de la Révolution. Une spirale n'est pas un cercle. Il est probable que les groupements fédéraux ne correspondront nullement à l'ancienne division provinciale. On ne supprime rien de l'histoire. Le lien terrien et ethnique serait insuffisant de nos



jours. Il y a quelque chose de plus solide, c'est le lien intellectuel, moral et social. Cette doctrine ne nie pas la tradition. Au contraire, elle l'accepte intégralement. Mais elle y ajoute l'idéal, qui est la tradition qui se fait, comme la tradition (statique), est l'idéal (dynamique) réalisé.

La brochure de M. Charles Maurras est à lire et à consulter. C'est un précieux document sociologique.

G. DEHERME.

Nous avons reçu :

*Un fil conducteur à travers les délibérations des Congrès de la Paix*, par Elie Ducommun (Berne).

*Résolutions textuelles des Congrès de la Paix*. (Bureau international de la Paix, Berne).

*Centenario del nacimiento de Augusto Comte*, par Luis Lagarrigue (Santiago du Chili).

*Les Syndicats agricoles et la Crise sociale*, par Georges Maurin (Imp. Gervais-Bedot, 21, rue de la Madeleine). — Dans sa très intéressante brochure, M. Maurin note les progrès considérables des syndicats agricoles, qui sont aussi une extension de la coopération et de la mutualité. L'auteur espère que les Syndicats se développeront encore, et que, bientôt, dans chaque village, se trouvera un centre intellectuel et moral où les paysans pourront causer entre eux de tout ce qui les intéresse et aussi de tout ce qui intéresse l'humanité. D'ailleurs, l'auteur fait mieux que d'espérer, il agit.

*Toynbee-Hall. Une colonie universitaire en Angleterre*, par René Claparède, 1 vol., 1 fr. (Larose, éditeur, 22, rue Soufflot). — Nous recommandons spécialement ce petit livre à nos lecteurs. Ils y trouveront une description très bien faite de *Toynbee-Hall*, dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

*Analyse du troisième livre du « Capital » de Marx*, par N. Slepzoff (Librairie de la *Revue Socialiste*, 78, passage Choiseul). — Magistral résumé de l'ouvrage posthume de Marx. A lire.

*Littérature et Conférences populaires* (questions du temps présent), par Paul Crouzet, un vol. 1 fr. (A. Colin, éditeur, 5, rue de Mézières). — Nous engageons nos amis à lire ce bon petit livre. Il contient de précieuses indications. Les idées de l'auteur sur la nécessité urgente d'aller au peuple sont les nôtres. Les moyens qu'il propose sont ceux que nous allons employer. Cependant l'auteur parle plutôt des « conférences » que des « causeries ». Nous croyons que celles-ci pénètrent plus profondément l'âme populaire que celles-là.

*Au Vent la Voile*, par Théodore Monod, un vol. (Fischbacher, éditeur, 33, rue de Seine). — De nobles vers sertissant d'élevantes pensées avec, toujours présent, un cœur d'homme.



## LA COOPÉRATION DES IDÉES

### pour l'instruction supérieure et l'éducation éthique-sociale du peuple

---

Nos réunions commenceront le 23 avril courant, à 8 h. du soir, 19, rue Paul Bert. Tous nos lecteurs ont dû recevoir le programme.

Ce programme sera renouvelé tous les deux mois.

Nous avons la conviction profonde que l'œuvre que nous entreprenons est urgente.

Il ne nous reste qu'à prier tous nos dévoués collaborateurs de prendre bonne note des dates de leurs causeries et surtout d'être *très exacts*. Les conférences commençant à 8 h. précises du soir peuvent se terminer avant 10 h. Cela est indispensable. Les ouvriers ont besoin de se lever tôt pour travailler. Nous espérons qu'on en tiendra compte. Cette exactitude, sur laquelle nous insistons, est une condition du succès de notre tentative. Pour tous, c'est une habitude à prendre, et c'est à nous de donner l'exemple.

Il serait bon que nos amis viennent le plus souvent possible parmi nous. La conversation est un moyen excellent d'action, et qui ne serait pas sans profit pour eux.

Des livres, surtout s'ils sont bons, nous seront très utiles. Nous en avons déjà quelques-uns, très intéressants. Le *Musée social* nous en a promis. Il nous en faudrait beaucoup. Aussi des revues. La bibliothèque serait un attrait de plus pour les ouvriers. En dehors des chefs-d'œuvre, nous ne tenons pas aux romans.

Nous comptons commencer dans plusieurs quartiers à la fois. Nous ne l'avons pu. Nous faisons un appel pressant en ce sens. Il sera entendu. Rien n'est plus facile que de fonder un groupe et d'attirer un public intelligent d'ouvriers : un peu de dévouement suffit. Et rien n'est plus utile. Il va sans dire que nous nous mettons à l'entière disposition des hommes de bonne volonté, et si l'argent manque — il en faut très peu — nous en trouverons facilement.

Nous avons reçu pour nos groupes : Maurice Barrès 100 fr. ; Albert Jounet 50 fr. ; Pinac 5 fr. Total : 155 fr.

---

*Le Directeur-Gérant : G. DEHERME.*

---

Imprimerie de la *Coopération des Idées*, à MONTDIDIER (Somme).



# LA COOPÉRATION DES IDÉES

pour l'Enseignement supérieur et l'Education éthique-sociale du Peuple

## AUX TRAVAILLEURS

Comme vous, nous sommes des travailleurs. Mais nous croyons que la vie humaine a des joies plus intenses, plus durables, plus hautes et moins onéreuses que celles des cabarets. De toutes nos forces, malgré notre ignorance et notre pauvreté, nous aspirons à la vie intellectuelle et morale.

Voulez-vous être des nôtres ?

Parmi nous, vous ne trouverez ni des pédants, ni des sectaires, ni des ambitieux; mais, quelles que soient vos croyances, des amis sincères.

Simplement, nous voulons être des HOMMES, c'est-à-dire plus que des instincts: des consciences, des intelligences et des volontés.

Et cela, camarades, vous le voudrez avec nous.

## Groupe A. — 19, rue PAUL-BERT, 19

(Tous les soirs, à partir du 23 Avril, de 8 heures TRÈS PRÉCISES à 10 heures)

### PROGRAMME DU 23 AVRIL AU 31 MAI 1898

Samedi 23 Avril. — M. **Gabriel Séailles**, directeur des conférences de philosophie à la Sorbonne: L'instruction supérieure du peuple.

Lundi 25 avril. — M. **Henry Bérenger**, homme de lettres: La littérature et la politique en France depuis 1789.

Mardi 26 avril. — M. le D<sup>r</sup> **Boissier**, ancien interne des asiles d'aliénés: La folie, sa fréquence, ses formes et ses causes.

Mercredi 27 avril. — M. **Germain Martin**, archiviste paléographe, secrétaire du « Musée Social »: Le mouvement syndical en France.

Jeudi 28 avril. — M. **Léon Letellier**, professeur de philosophie: Pêcheurs de Terre-Neuve.

Vendredi 29 avril. — M. **Henri Mazel**, docteur en droit: Histoire de la civilisation.

Samedi 30 avril. — M. **Emile de Saint-Auban**, avocat à la Cour: L'idée du droit.

Lundi 2 mai. — M. **Louis Marin**, secrétaire de la Société de géographie commerciale: L'Homme; les Races.

Mardi 3 mai. — M. **J.-A. Cree**, médecin: La vie d'Auguste Comte comme explication de ses doctrines.

Mercredi 4 mai. — M. **Camille Léger**, agrégé de philosophie au collège de Beauvais: L'amour unique considéré comme principe moral de l'union des sexes.

Jeudi 5 mai. — M. **Georges Blondel**, professeur de Faculté, chargé de mission du « Musée Social »: Mouvement industriel et social en Allemagne.

Vendredi 6 mai. — M. **Emile Trolliet**, professeur de rhétorique au collège Stanislas: La poésie civique en France depuis 1789.

Samedi 7 mai. — M. le D<sup>r</sup> **Legrain**, médecin en chef de l'asile de Ville-Evrard: L'alcoolisme et ses conséquences sociales.

Lundi 9 mai. — M. **Henri Mazel**: Histoire de la civilisation (2<sup>e</sup> causerie).

Mardi 10 mai. — M. **Deronde**, avocat à la Cour: L'ouvrier dans les révolutions.

Mercredi 11 mai. — M. **Pierre Lasserre**, professeur de philosophie: La chanson française (avec audition).

Jeudi 12 mai. — M. **Alex. Séon**, artiste peintre: La Beauté dans l'art ornemental — Voir — Choisir — Composer.

Vendredi 13 mai. — M. **Paul Desjardins**, professeur au lycée Condorcet: Les grands livres de l'humanité (époques primitives).

Samedi 14 mai. — M. **Henry Bérenger**: La littérature et la politique en France depuis 1789 (2<sup>e</sup> causerie).

Lundi 16 mai. — M. **André Jacquemont**, avocat à la Cour: La Cité antique.

Mardi 17 mai. — M. **Maurice Pujo**, avocat à la Cour: L'éducation artistique par quelques grands peintres: Rembrandt, etc.

Mercredi 18 mai. — M. **Camille Léger**: La sincérité entre l'homme et la femme (2<sup>e</sup> causerie).

Jeudi 19 mai. — M. le D<sup>r</sup> **Boissier**: La dégénérescence. Ses causes, ses effets, moyens de la prévenir (2<sup>e</sup> causerie).

Vendredi 20 mai. — M. **Emile Trolliet**: La poésie civique en France depuis 1789 (2<sup>e</sup> causerie).

Samedi 21 mai. — M. **Fleury**, avocat, chargé de mission du « Musée Social »: La grève des ouvriers mécaniciens en Angleterre.

Lundi 23 mai. — M. **Ch.-M. Limousin**, publiciste: La Socionomie.

Mardi 24 mai. — M. **Th. Sueur fils**: Socrate.

Mercredi 25 mai. — M. **Gaston Moch**, président du comité directeur de « l'Indépendance belge »: Une langue internationale: l'Esperanto.

Jeudi 26 mai. — M. **Alex. Séon**: La beauté dans l'art ornemental — Voir — Choisir — Composer (2<sup>e</sup> causerie).

Vendredi 27 mai. — M. **L. March**, ingénieur à l'Office du Travail: Le mouvement perpétuel.

Samedi 28 mai. — M. **Arthur Fontaine**, ingénieur, sous-directeur de l'Office du Travail: Les associations coopératives de production.

Lundi 30 mai. — M. **Paul Vérola**, homme de lettres: Les poètes français du siècle (avec lectures).

Mardi 31 mai. — M. **Festy**, chargé de mission du « Musée Social »: Les ouvriers dockers en Angleterre.

## LES DAMES SONT ADMISES

Tous les mois nous publierons la liste de nos causeries. — On s'inscrit tous les soirs de 8 à 10 h. à partir du 23 Avril, 19, rue Paul Bert.

Le droit d'inscription est de 0,50 c. par mois







# A LIRE

- L'Arbitrage entre Nations*, 10, rue Pasquier.  
*Le Bulletin de l'Union pour l'Action morale*, 6, impasse Ronsin.  
*La Revue Naturaliste*, 99, rue Jouffroy.  
*L'Humanité Nouvelle*, 5, Impasse du Béarn.  
*La Revue de la Société d'Etudes philosophiques et sociales*, 15, rue Racine.  
*L'Art et la Vie*, 14, rue du Helder.  
*Les Archives d'anthropologie criminelle*, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.  
*La Revue Philosophique*, 108, bd St-Germain.  
*La Revue Internationale de Sociologie*, 16, rue Soufflot.  
*Revue de la Prévoyance et de la Mutualité*, 78, rue Bonaparte.  
*Les Temps nouveaux*, 140, rue Mouffetard.  
*L'Ermitage*, 16, rue du Sommerard.  
*L'Essor*, 4, boulevard Henri IV.  
*La Revue Socialiste*, 78, passage Choiseul.  
*La Revue Occidentale*, 10, rue Monsieur-le-Prince.  
*La Résurrection*, à Saint-Raphaël (Var).  
*L'Alcool*, 5, rue de Pontoise.  
*La Paix par le Droit*, 13, rue Soufflot.  
*La Lumière*, 96, rue Lafontaine.  
*Simple Revue*, 41, boulevard Haussmann.  
*La Trêve-Dieu*, 2, rue Montesquieu, Le Havre.  
*L'Effort*, 8, rue Ingres, Toulouse.  
*Le Livre*, 7, passage Jouffroy.  
*Le Moniteur des Syndicats ouvriers*, 16, faubourg du Temple.  
*La Revue de métaphysique et de morale*, 5, rue de Mézières.  
*Le Journal des économistes*, 14, rue Richelieu.  
*La Philosophie de l'avenir*, 90, rue Marie-Thérèse, Bruxelles.  
*La Science sociale*, 36, rue Jacob.  
*La Revue encyclopédique*, 17, rue Montparnasse.  
*Le Devenir social*, 16, rue Soufflot.  
*Le Bulletin de l'Office du travail*, 5, rue de Mézières.  
*La Rénovation*, 250, faubourg Saint-Antoine.  
*La Revue idéaliste*, 21, rue Saint-Dominique.  
*Le Réveil de la Gaule*, 6, rue Lebovis.  
*La Revue scientifique et morale du Spiritisme*, 5, rue Manuel.  
*La Revue du Brésil*, 56, rue Saint-Georges.  
*Le Bulletin des Sommaires*, 44, rue Beaunier.  
*L'Humanité intégrale*, 20, avenue Trudaine.  
*L'Initiation*, 5, rue de Savoie.  
*Les Petits Plaidoyers contre la Guerre*, à Fontenay-sous-Bois.  
*L'Enclos*, 17, rue Guénégaud.  
*Le Solidariste*, 33, rue Bonaparte.  
*Le Désarmement général*, 33, rue Bonaparte.  
*Le Réformiste*, 18, rue du Mail.  
*La Revue Méridionale*, 3, rue Victor-Hugo, Carcassonne.  
*Le Geste*, 3, cité Foule, à Nîmes.  
*Cronache del Rinascimento Etico-sociale*, Venezia.  
*Annales de l'Institut des Sciences Sociales*, 11, rue Raveinstein, Bruxelles.

---

## LE COURRIER DE LA PRESSE

PARIS — 21, Boulevard Montmartre, 21 — PARIS

Directeur: A. GALLOIS

Le COURRIER de la PRESSE lit 6,000 journaux par jour